

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE**

LARDIER et VALENCA

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 16-2014

SEANCE du Jeudi 24 Avril 2014

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
Présents : 11

L'an deux mille quatorze et le jeudi 24 avril 2014 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 17 avril 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Mme BLANC Danielle, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme TRUCH Céline

Secrétaire de séance : Jean CORDIER

Objet : Vote des taux

Le Maire expose aux membres présents qu'il y a lieu de procéder au vote des 4 taxes communales qui définiront le produit attendu auquel il y aura lieu d'ajouter les différents produits : C.V.A.E, I.F.E.R, etc... et de déduire le prélèvement du G.I.R afin d'obtenir le produit nécessaire à l'équilibre du budget.

Il propose d'approuver les taux suivants :

Taxe d'Habitation	7,20 %
Taxe Foncière Bâtie	15,61 %
Taxe Foncière Non Bâtie	24,18 %
Cotisation Foncière des Entreprises	16,62 %

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité des présents :

- **Accepte** la proposition de son Maire,
- **Approuve** les taux proposés.

Le Maire
Rémi COSTORIER

